

SYNTHÈSE

Si une majorité de Services publics de l'assainissement non collectif (SPANC) et de Collectivités ont trouvé un équilibre entre droits et obligations des usagers et un mode de fonctionnement qui peut les satisfaire, pour les autres, la situation n'est pas acceptable.

Alors que près de 20% des communes n'ont pas encore créé leur service d'assainissement non collectif, trop souvent la mise en place de ces services s'est faite sans réflexion suffisante et sans concertation avec les usagers. Trop de services se trouvent surdimensionnés et certains sont en situation de faillite. Pour équilibrer leurs comptes, ils augmentent la fréquence des contrôles, le montant des redevances ou créent une redevance annuelle inacceptable, déconnectée de services rendus, imposant ainsi un abonnement au service non prévu par les textes.

De plus, malgré les précisions et clarifications apportées par la réglementation en 2012, les interprétations qui en sont faites conduisent à rendre obligatoires des travaux qui ne le sont pas ou qui sont disproportionnés par rapport aux enjeux sanitaires et environnementaux réels.

Enfin, les informations qui circulent sur l'efficacité de l'ANC, son impact réel sur les milieux et la santé, peuvent paraître des plus fantaisistes, lorsque l'on sait que les données statistiques fiables sont encore très parcellaires et insuffisamment représentatives.

Nos enquêtes indiquent que le montant des redevances de contrôle de bon fonctionnement varie, selon les SPANC, de 42 à 650 € sur 10 ans, et le coût global (investissement pour une nouvelle installation, études, entretien, redevances...) est en moyenne de plus de 9000€ sur la même période. Rapporté au prix de l'eau payée par ces usagers, l'impact du coût moyen de l'ANC revient à 7,75 € (pour une installation neuve) par mètre cube d'eau consommée pour une consommation annuelle de 120m³.

Ces attitudes sont perçues par les usagers comme un racket ; elles créent des relations conflictuelles et un rejet de tout ce qui touche à l'ANC. Une révolte qui, hélas, s'exprime par les votes extrêmes constatés dans la ruralité profonde lors des différents scrutins !

L'association de consommateurs et usagers CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), avec ses structures locales et son réseau national d'usagers de l'ANC intervient dans ce domaine depuis plus de vingt ans. Elle participe très activement aux travaux du Plan d'Action National de l'ANC (PANANC) sous l'égide des ministères de l'écologie et de la santé.

Sa présence sur le terrain, ses enquêtes auprès des usagers, les rapports réguliers qu'elle entretient avec les SPANC, l'amènent à publier un plaidoyer pour un renouveau de l'ANC des SPANC.

Dans la première partie de ce plaidoyer, nous relatons des dérives et des pratiques contestables que les usagers ne peuvent accepter. Si, heureusement, elles ne sont pas systématiques, elles se rencontrent dans toutes les régions et sont suffisamment nombreuses pour être pointées du doigt ; d'autant que les SPANC concernés sont souvent fermés à toute discussion et refusent de revoir leur position.

Les Fondamentaux à revoir

La CLCV et les usagers de l'ANC qu'elle fédère ne se contentent pas de dire ce qui ne va pas, de régler les litiges entre usagers et SPANC ou professionnels, de demander à être consultés. A partir de l'expérience acquise, des compétences qui les accompagnent, elle formule des propositions concrètes qu'elle soumet aux pouvoirs publics afin de réorienter la politique de l'assainissement non collectif, en revenant à des choses simples, efficaces et au moindre coût, qui entraînent l'adhésion des usagers.

.../...

● **Etablir la vérité**

Disons-le tout de suite, nous saluons la qualité des travaux menés par l'ONEMA dans le cadre du SISPEA et la sincérité avec laquelle les rapports sont publiés. Nous apprécions aussi l'intérêt des travaux menés dans le cadre du Plan d'Action National de l'ANC (PANANC).

A partir des données objectives aujourd'hui disponibles et des lacunes identifiées, nous demandons aux pouvoirs publics d'affirmer clairement :

- que les usagers, les premiers acteurs de l'ANC, doivent être pris en considération, respectés et écoutés ;
- que la situation de l'ANC n'est pas aussi noire que certains le laissent entendre et qu'il est impératif de revenir à des choses simples ;
- qu'il est faux de dire que toutes les installations seront à refaire ;
- qu'il n'y a pas de solution miracle, et qu'il convient de simplifier la vie aux usagers et aux élus en s'en tenant prioritairement aux installations utilisant le pouvoir épurateur du sol ;
- la nécessité de laisser tranquille la grande majorité des usagers dont les installations fonctionnent correctement, souvent depuis longtemps.

● **Revenir à des choses simples**

- Traitement par le sol prioritaire ;
- Libre choix entre le traitement séparé ou commun des eaux usées à performance équivalente ; l'une ou l'autre des solutions pouvant être imposée par la configuration des lieux et des bâtiments ;
- Utiliser toutes les données disponibles, y compris celles des sociétés de pêche, sur la qualité des milieux, pour éviter les études inutiles ;
- Assouplir le zonage d'assainissement et sa révision ;
- Favoriser le mini-collectif sous maîtrise d'ouvrage public quand c'est judicieux et lorsque les usagers le demandent ;
- Assouplir les conditions de mutualisation des moyens entre collectivités et services ;
- Mettre toute la priorité des efforts et des aides à harmoniser sur les réels points noirs (absence d'installation et pollutions avérées démontrées), et relâcher la pression sur les autres ;
- Instaurer une réelle concertation locale, à rendre obligatoire dès lors que les usagers en font la demande.

● **Etablir un moratoire, le temps d'y voir plus clair**

- Se donner le temps de consolider les données établies par l'ONEMA et l'Observatoire du PANANC pour arriver à un consensus entre tous les acteurs de l'ANC ;
- Devant l'étendue des incertitudes, et des inconnues, arrêter les poursuites à l'encontre des usagers et lever les contraintes trop fortes ;
- Améliorer les contrôles : clarifier les notions de « conforme », « non conforme » et poursuivre la formation des agents ;
- Etudier et rechercher des données objectives sur l'efficacité des filières et les pollutions réelles y compris des filières traditionnelles ;
- Réviser les modalités d'agrément des autres filières : mise sur le marché après résultat d'un suivi in-situ ;
- Procéder à un audit de fonctionnement et des coûts des services d'ANC.

